

Plouégat. Guennant le 16 janvier 1828.

Plouégat Guennant

Monsieur

J'ai l'honneur de répondre à votre circulaire
du 28 décembre 1827, et vous faire savoir
qu'il n'existe dans ma paroisse aucun
instituteur de ma connaissance, et qui ait été
exempté du service militaire pour les. nous
avons de cette paroisse trois ou quatre aux
écoles primaires à Morlaix, et un à St Paul
en Vieux. Je vous dirai cependant, Monsieur
qu'il existe au bourg une ancienne Demoiselle
qui s'occupe à apprendre aux petits enfants
de la paroisse, qui chadement, et elle, leurs prières
leur catéchisme et leur alphabet; j'ai voulu
l'engager à le faire passer comme institutrice
ce qu'elle ne veut pas; et trouvant qu'elle fait
beaucoup du bien dans la paroisse, et qu'elle a
de la religion et de la conduite, je desirais qu'elle puisse
continuer ses exercices.

depuis que j'ai eu la douleur de perdre
un prêtre j'aurois Monseigneur sollicité
auprès de votre Grandeur un nouveau vicaire
pour m'aider dans mes fonctions, si la
paroisse de plouégat. Guerrand avoit fourni
un traitement au vicaire, mais n'ayant
pas de vicariat. J'établis dans cette paroisse
je crains de rendre un pauvre vicaire
malheureux chez moi n'ayant pas son
traitement du gouvernement. Cependant
Monseigneur je pense qu'il est urgent d'avoir
un vicaire à plouégat. Guerrand car la
population étant de dix huit à dix neuf cents
je ne puis guère suffire pour ouïr la confession
et administrer les malades, depuis une
grande partie de la paroisse et des paroisses
voisines sont obligés de se passer de messe
les dimanches n'ayant pas de messe du matin
ici qui est au Centre.

Je vous prie en conséquence Monseigneur
de vouloir bien penser à m'envoyer de me
procurer un vicaire et d'agréer les
honnages respectueux de votre
Très humble et dévoué
Serviteur et sujet. J. Cais Desnoyons
à plouégat Guerrand